

La Licence et le Master en cosmétique existant à Guingamp depuis 10 ans, de réputation nationale, sont ancrés dans un tissu industriel régional de PME mais également au niveau national. L'UCO souhaite à présent renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation cosmétique, à travers des produits dont l'efficacité est validée scientifiquement. Moins toxiques, les molécules actives seront d'origine naturelle, notamment marine. Il s'agit ainsi de développer des synergies entre entreprises, centres de R&D et enseignement supérieur, en particulier en faveur du développement de produits et de service. Développée au sein d'un nouvel Institut 2ICA (Ingénierie des Industries Cosmétiques et Alimentaires), la Chaire Cosmétique se dote d'une équipe pluridisciplinaire avec une activité de recherche en efficacité et toxicité cosmétique et d'une plateforme technique.

Améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle de nos étudiants en lien avec la recherche permettra de créer un vivier de futurs collaborateurs pour les entreprises, en phase avec la réglementation européenne et les attentes des industriels régionaux et nationaux.

Ses objectifs

Devenir, dans le Grand Ouest, un pôle de recherche en cosmétique reconnu à travers :

- Un laboratoire avec des équipements de pointe
- La promotion de la recherche, notamment en accueillant et finançant des doctorants
- Le développement de collaborations avec des industriels soucieux de valoriser et tester scientifiquement les actifs cosmétiques en termes d'efficacité et de toxicité in vitro et in vivo
- Des collaborations avec des laboratoires de recherche (UBS Vannes, INSERM Brest)
- Un colloque national annuel et des publications scientifiques qui lui assureraient un positionnement national.

Son programme

Aménagement et équipement de 2 laboratoires de recherche

- Laboratoire de culture cellulaire
- Laboratoire de recherche en efficacité cosmétique
- Dispositif d'entrée à accès sécurisé
- Développement de l'équipe en place avec des doctorants et stagiaires

Un évènement annuel, U'COSMETICS®,

réunissant les professionnels de la cosmétique (colloque-congrès) et un concours étudiant axé sur l'innovation cosmétique et le marketing

Développement de partenariats Université-Entreprises



Thomas Latire, titulaire de la chaire, est maître de conférences en valorisation biotechnologique d'actifs naturels à destination de la dermo-cosmétique. Son activité de recherche porte sur l'efficacité cosmétique des molécules naturelles innovantes. Il est le responsable du Master Biotechnologies – Ingénierie des Produits Cosmétiques.



Laurent Dabouineau, titulaire de la chaire, est maître de conférences en Biologie. Il est le coordinateur des équipes et des formations scientifiques au sein de l'Institut 2ICA (Ingénierie des Industries Cosmétiques et Alimentaires) de l'UCO Bretagne Nord à Guingamp.

Devenir mécène de la Chaire Cosmétique

La campagne de mécénat 2016-2020 de l'UCO ambitionne d'apporter 770 000€ sur un budget total de la chaire d'1,1 M€ sur 5 ans, dont 330 000€ sont financés par les collectivités territoriales.

✓ Les projets que votre implication permettra de financer

- Bâtiment : peinture, paillasse 30 000€
- Equipements des laboratoires :
 - de culture cellulaire 250 000€
 - de recherche en efficacité 50 000€
- Colloque U'COSMETICS : 12 000€/an
- 3 enseignants-chercheurs et coordination de la chaire : 72 000€/an
- Financement d'une thèse : 30 000€/an
- Recrutement et fidélisation des panelistes : 40 000€/an

✓ En tant que mécène de la Chaire Cosmétique, l'UCO vous propose de :

- Associer votre nom à la chaire ou au laboratoire de Culture cellulaire
- Associer votre nom au colloque national U'COSMETICS ou à des conférences
- Donner la parole à un dirigeant de votre entreprise aux côtés de l'UCO
- Inviter ou faire intervenir vos collaborateurs et parties prenantes dans le colloque annuel et les conférences de la chaire
- Contribuer par des échanges croisés avec les enseignants aux travaux d'étude des étudiants sur des thématiques qui concernent vos enjeux stratégiques
- Assister à une présentation des résultats de recherche
- Rencontrer des étudiants pour des présentations métiers en vue de recrutements (stagiaires, apprentis, salariés)

L'association Saint Yves, qui porte l'UCO, est reconnue d'utilité publique. Votre don en faveur de l'UCO bénéficie de déductions fiscales pour les entreprises et les particuliers.

• IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déduction fiscale à hauteur de 60 % du don jusqu'à 5 pour 1000 du CA H.T.

→ Un don de 50 000€ à l'UCO permet une déduction de 30 000€ soit un don net de 20 000€.

• IMPÔT SUR LE REVENU

Déduction fiscale à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

→ Un don de 10 000€ revient à 3 400€ et l'UCO bénéficie bien de 10 000€.

• IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Déduction fiscale à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000€.

→ Un don de 10 000€ revient à 2 500€ et l'UCO bénéficie bien de 10 000€.